

Audrey ABADIE-AMIEL, Députée de l'Ariège
Stéphane DELAUTRETTE, Député de la Haute-Vienne
Élise LEBOUCHER, Députée de la Sarthe
Brigitte LISO, Députée du Nord
Philippe VIGIER, Député d'Eure-et-Loire

Paris, le 1^{er} juin 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AIDE A MOURIR :

RETOUR PROBABLE DU TEXTE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Depuis plus d'un an, le Sénat s'efforce avec minutie et méthode d'empêcher l'aboutissement d'un texte pourtant attendu par une large majorité des Français : celui relatif à l'aide à mourir.

Les faits parlent d'eux-mêmes :

- Obstruction parlementaire ;
- Refus de voter le texte, sans jamais proposer d'alternative crédible ;
- Reports successifs destinés à retarder son examen, jusqu'à invoquer la semaine sainte pour empêcher la tenue du débat ;
- Et désormais, tentative de contournement du Parlement par un recours au Conseil constitutionnel, au risque d'affaiblir encore davantage la discussion démocratique.

À chaque étape, la même logique : détricoter systématiquement les travaux de l'Assemblée nationale, vider le débat démocratique de sa substance.

Derrière cette méthode antiparlementaire, il y a des réalités humaines. Des malades, des familles et des soignants qui attendent des réponses claires. Dans un cadre légal, lisible et surtout dans le respect des convictions et des consciences de chacun. Pour amener le débat jusqu'à son terme.

Face à l'obstruction et à l'immobilisme, nous, députés, appelons chacun à prendre ses responsabilités et à se montrer digne du mandat confié par les Français.

Le débat doit avoir lieu.

Le vote doit avoir lieu.

Un texte doit être adopté dans les prochaines semaines.